



Georges Haussmann

INTERNATIONAL LUXUARY REALTY SINCE 1959

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

En vigueur au 01 janvier 2019

TRANSACTION

Les honoraires de l'agence sont de 5% TTC*
du prix de vente TTC.

Pour les programmes neufs résidentiels, les honoraires
d'agence sont de 6% TTC* du prix de vente TTC.

Pour les terrains, les honoraires d'agence sont de 6% TTC*
du prix de vente TTC.

Pour les garages, les honoraires d'agence sont de 10% TTC*
du prix de vente TTC.

*Les honoraires sont à la charge du vendeur.

L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre de transactions
immobilières.



Georges Haussmann

INTERNATIONAL LUXUARY REALTY SINCE 1959

SAS GEORGES HAUSSMANN AU CAPITAL DE 10 000 € SIRET 85292432300011 RCS AIX EN
PROVENCE CODE APE 6831Z GARANTIE FINANCIÈRE CEGC À LA DÉFENSE (92)
CARTE PROFESSIONNELLE EN COURS

